



## Secteur public hospitalier / Arrêt maladie

Par **Laulo67**, le **15/09/2013** à **20:54**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 01/12/2013.

La comit e m dical d partemental m'a attribu  un cong  ordinaire de maladie jusqu'au 21/07/2013 avec une obligation de reprendre mes fonctions   compter du 22/07/2013. Du 22/7/2013 au 12/08/2013 j'ai donc r int gr  un statut de salari  o  des cong s annuels m'ont  t  accord s. Suite   une d gradation majeure de mon  tat et apr s une phase d'hospitalisation je suis   nouveau en arr t de travail   partir du 8/8/2013.

Je rel ve du secteur public hospitalier en CHU.

Si quelqu'un conna t bien ce domaine, je souhaiterais avoir une visibilit  sur les suites possible de mon dossier : Possibilit s de contre expertise, passage en commission, possibilit  de CLM sachant qu'il avait  t  refus  en juin, indemnit s esp r es, reprise en mi-temps th rapeutique.

Avec tous mes remerciements,

Par **P.M.**, le **15/09/2013**   **21:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Repr sentants du Personnel ou, en absence dans l' tablissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activit ...

Par **Laulo67**, le **16/09/2013**   **22:45**

Merci beaucoup pour cette orientation.

Ne pas h sitez   me transmettre des informations compl mentaires si possible.